

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Déposé le : 2018-04-19

No. : CFP-142

Secrétaire : *[Signature]*

386, rue de Saint-Jovite, bureau 2, Mont-Tremblant (Québec) J8E 2Z9 Tél. (819) 425-7720

PAR COURRIEL

Mont-Tremblant, le 4 avril 2017

Monsieur Pagé,

Voici un résumé, des grandes lignes, de la situation que nous dénonçons.

Depuis quelques années, les organismes publics ont modifié peu à peu la gestion des contrats et des appels d'offres professionnels. À l'époque, il suffisait pour un architecte d'être membre en règle de l'OAQ pour obtenir des mandats variés de la part des donneurs d'ouvrage publics. Les nouvelles façons de faire des différents paliers de gouvernements engendrent des spécialisations et une catégorisation chez les architectes qui est malsaine et non souhaitable. En effet, les appels d'offres basés sur "la qualité" ont pour effet de créer artificiellement des supposées "spécialisations" chez les architectes, ce qui résulte en l'exclusion des petites et moyennes firmes des régions.

Les critères de ces appels d'offres basés sur "la qualité" ont été définis par les fonctionnaires chargés de gérer les processus. Ces personnes, trop souvent centralisées dans les grands centres, organisent des appels d'offres professionnels pour des mandats visant des bâtiments en région. Ces fonctionnaires ne connaissent pas les professionnels locaux qui détiennent l'expertise et la connaissance spécifique des bâtiments visés par les appels d'offres.

Nous déplorons le fait que les critères de "qualité" des appels d'offres soient basés, en grande majorité, sur l'envergure de la firme d'architecture et le nombre de projets similaires (voire identiques) réalisés dans les dernières années. Les grandes firmes d'architectes (les firmes des grands centres) et les firmes hyper spécialisées dans un type de projet précis se trouvent favorisées. Les résultats peuvent être illustrés par les exemples suivants :

- Des grandes firmes de Montréal, Québec et Trois-Rivières obtiennent les contrats pour les bâtiments du domaine de la santé dans le secteur Nord des Laurentides alors que le bureau de Mont-Tremblant se retrouve disqualifié malgré ses 26 années de services pour le CISSS des Laurentides (voir appel d'offres CISSSLAU-CT-AO-20161013);
- Les firmes qui comportent beaucoup d'employés sont jugées plus performantes que les firmes de taille moyennes et petites;
- Les critères d'appel d'offres, censés favoriser une saine compétition, concentrent de plus en plus l'expertise chez les quelques firmes privilégiées qui ont pu réaliser des mandats similaires dans les dernières années. Le cercles des "élus" chez les professionnels se rapetisse et bientôt, seuls deux ou trois gros joueurs auront le monopole des projets publics, alors que tous les autres devront se concentrer sur des mandats du secteur privé.

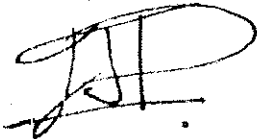
4 avril 2017

Cet effet est totalement contraire à l'esprit de la loi anti-trust, qui vise à favoriser la saine compétition et empêcher la concentration. Cela est néfaste à la fois pour les firmes ET pour le donneur d'ouvrage public. En tournant le dos à l'expertise locale, les organismes publics perdent assurément de la qualité dans les services qui leur sont offerts à proximité de leurs installations.

Au fil des années, l'expertise se trouvera concentrée dans les grands centres, plutôt que bien répartie sur l'ensemble du territoire québécois.

En conclusions, nous sommes très inquiets de la transformation qui s'opère et en constatons directement les effets négatifs. De plus, cette inquiétude n'est pas spécifique à notre firme, mais plutôt généralisée parmi les architectes en pratique privée. Des architectes de toutes provenance et de pratiques variées ont aussi exprimé la même préoccupation.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette missive, veuillez agréer, Monsieur Pagé, l'expression de nos sentiments distingués.

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping 'J' followed by a series of loops and a horizontal line.

Jean-François Parent, architecte

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a series of overlapping loops and a horizontal line at the end.

Mary-Eve Labelle, architecte

JFP/MEL/ml